

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
170-217004332-20260128-D-04-2026-DE
Date de télétransmission : 29/01/2026
Date de réception préfecture : 29/01/2026

Nombre de conseillers

en exercice : 15
présents : 11
votants : 14

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-huit du mois de janvier à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 janvier 2026, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, M. Pierre ARTAUX, M. Gilles GARDIENNET, M. Romain MUNIER (*arrivé en retard et prend part au vote à partir de la délibération n°03/2026*), Mme Annie BAUMLIN, Mme Fabienne LEMOINE, Mme DORMOY Caroline, Mme Estelle TURAN

Absent non excusé : M. Valentin COLLEUILLE

Ont donné pouvoir : - Mme Lucie REYNAUD à M. Pierre ARTAUX
- Mme Marie-Noëlle MOUGIN à M. Gilles GARDIENNET
- Mme Séverine CHARLOT à Mme Estelle TURAN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

REFECTION MUR DE SOUTÈNEMENT VOIE CHALOT - DEMANDE DE SUBVENTION
COMPLEMENTAIRE AUPRES DU DEPARTEMENT

04/2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération initiale relative au projet de réfection du mur de soutènement situé Voie Chalot, pour un montant prévisionnel de **14 667,50 € HT**, soit **17 601,00 € TTC**, sur la base du devis présenté par l'entreprise **LEA TP**.

Il précise que ce dossier a déjà fait l'objet d'une **notification de subvention départementale** au titre des ouvrages d'art communaux, à hauteur de **2 900 €**.

Il expose qu'à la suite de la démolition récente d'un cabanon par les propriétaires de la parcelle cadastrée **AD 23**, située en bordure de la Voie Chalot, la commune a constaté un **affaissement de la chaussée**.

Cette situation imprévue rend indispensable la réalisation de **travaux complémentaires**, non prévus dans le dossier initial, notamment le **prolongement du mur de soutènement sur plusieurs mètres**, afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que la pérennité de l'ouvrage.

Ces travaux supplémentaires entraînent une **modification du projet initial**, tant sur le plan technique que financier. Le **nouveau montant prévisionnel des travaux** est désormais estimé à **28 029,80 € HT**, soit **33 635,76 € TTC**, selon le devis actualisé de l'entreprise **LEA TP**.

Monsieur le Maire précise que le projet est éligible à la subvention départementale sur les ouvrages d'art communaux et peut bénéficier d'une subvention à hauteur de **20.00 % du montant HT des travaux**, soit **5 605,96 € HT**.

En conséquence, la commune sollicite une **demande de subvention complémentaire** d'un montant de **2 705,96 € HT**, venant compléter la subvention déjà notifiée.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **approuve la présente délibération modificative** relative au projet de réfection et de prolongement du mur de soutènement de la Voie Chalot,
- **adopte le nouveau montant des travaux**, fixé à **28 029,80 € HT**, soit **33 635,76 € TTC**,

- **approuve le plan de financement modifié suivant :**
 - **subvention du Département au titre des Ouvrages d'Art Communaux :**
 - montant total sollicité : **5 605.96 € HT**,
 - dont **2 900 € HT déjà notifiés**,
 - et **2 705,96 € HT au titre de la subvention complémentaire**,
 - **subvention au titre de la DETR à hauteur de 35 % du montant HT, soit 9 810,43 € HT**,
 - **autofinancement communal pour un montant de 12 613.41 € HT**,
- **autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué** à solliciter les subventions correspondantes, notamment au titre de la DETR, sur la base du nouveau montant HT du projet,
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire** à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **29 janvier 2026**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance

En Mairie, le **29 janvier 2026**
Le Maire,


Véronique BATISSE

Bruno BIDOYEN



